

INAUGURATION Unité de vie « OREE DU BOIS »

Mercredi 24 septembre 2025 – 15h00 – IME « le Château neuf »

MONCHY LE PREUX – (Canton d'Arras 2)

Mesdames, Messieurs,

Je suis honorée de représenter ce jour le Président du Conseil Départemental Jean Claude Leroy.

En qualité de Vice-Présidente, Enfance Famille et Protection Maternelle et Infantile, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour l'inauguration de l'unité de vie « l'Orée du Bois » au sein de votre IME « le Château neuf » à Monchy le Preux.

Que de chemin parcouru depuis 1959, date de la création de l'APEI de Montreuil sur mer et 1963, date de la création de l'APEI d'Arras et l'agrément de l'IME en octobre 1973, disposant alors d'une capacité d'accueil de 55 places en semi internat et internat de semaine. Le GAM verra le jour en 2008 avec en 2011 le transfert final du fonctionnement des deux structures.

Votre structure n'a plus à prouver son expertise remarquable dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés.

L'ouverture de ce jour est le fruit d'une collaboration étroite entre le Groupement des APEI d'Arras et de Montreuil-sur-mer, l'ARS et le Département. Pour mémoire, sans en faire un historique exhaustif, cela fait suite à l'expérimentation en accord avec l'ARS menée en 2021 auprès d'un jeune garçon « pupille de l'état » présenté comme un « cas complexe » ayant besoin d'un accompagnement « isolé et individualisé ».

Cette expérimentation a démontré tout l'intérêt d'une telle prise en charge mais également les limites liées à son caractère individuel et isolé (ouverture de l'établissement le week-end et les vacances scolaires pour un seul enfant engendrant un coût en moyens humains et logistiques conséquents, sollicitation importante des professionnels ayant entraîné la démission d'une des deux assistantes familiales mobilisées).

À la demande de l'ARS et du Département, désireux de développer notamment de nouvelles solutions pour des enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance, vous avez su nous proposer fin 2021, à partir de cette expérimentation, la création d'une véritable unité de plusieurs places au sein de l'IME avec un fonctionnement sur 365 jours par an.

Ce projet a fait l'objet d'un accord de principe au début de l'année 2022 ouvrant la voie aux discussions entre les trois parties prenantes qui aboutissent aujourd'hui à l'inauguration de l'unité et à la signature d'une convention tripartite pluriannuelle (signée par la GAM et le PCD, et en cours de signature par le DG ARS).

L'unité de vie est donc composée de 5 places d'hébergement permanent et une place d'hébergement temporaire.

Elle a pour vocation d'accueillir 3 types de publics :

- Des jeunes en situation de handicap n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie ;
- Des jeunes dits « sans solutions » confiés à l'ASE du Pas-de-Calais et dont l'accompagnement n'est plus satisfaisant (3 places) ;
- Des jeunes ayant des comportements problématiques en attente d'une place en secteur adulte.

Elle répond aux besoins des enfants à travers un projet personnalisé d'accompagnement élaboré et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire. Des complémentarités entre l'unité et les acteurs du réseau local seront développés notamment le parcours de l'usager, la coopération inter-établissements sanitaires, médico-sociaux et l'intervention de professionnels spécialisés au sein de l'établissement.

Cette unité novatrice, la première du genre dans le Département, répond parfaitement aux besoins constatés actuellement chez les jeunes en situation de double vulnérabilité. Elle peut être considérée comme une préfiguration de ce que pourrait être l'offre à venir en direction de ce public, celle-ci faisant actuellement l'objet de discussions avec l'ARS dans le cadre de la mise en œuvre du plan « 50 000 solutions ».

La réussite de ce projet témoigne de l'engagement collectif de tous, et je tiens encore une fois à vous remercier chaleureusement de ce beau projet mené à terme.